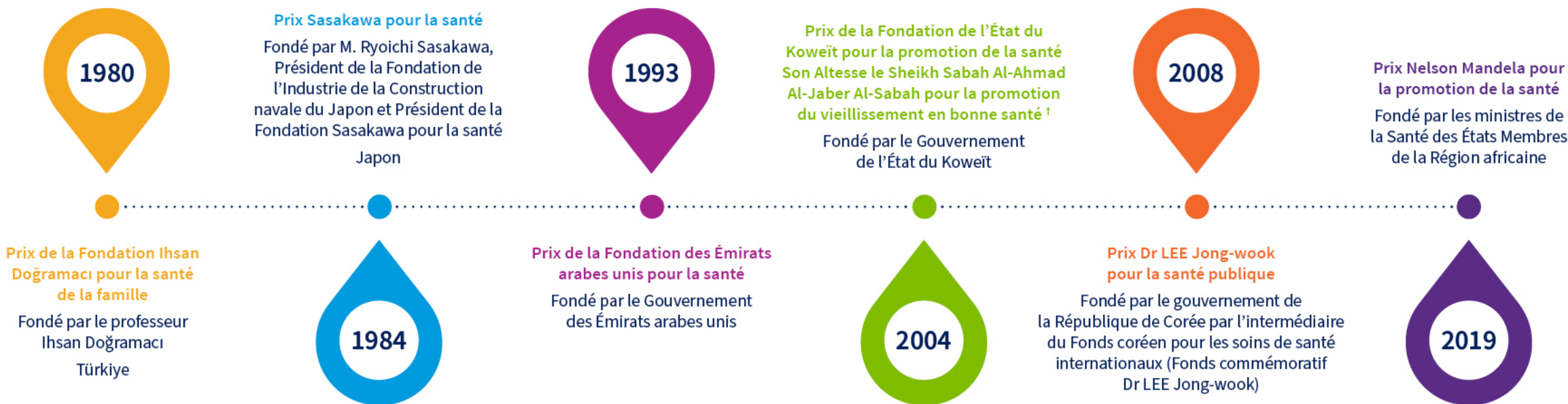




Informations générales

Des prix et distinctions pour la santé publique

À propos des prix et distinctions pour la santé publique : histoire et fondateurs*



* Liste des prix et distinctions existants. Pour plus d'informations, veuillez consulter : [OMS | Prix et distinctions pour la santé publique](#).

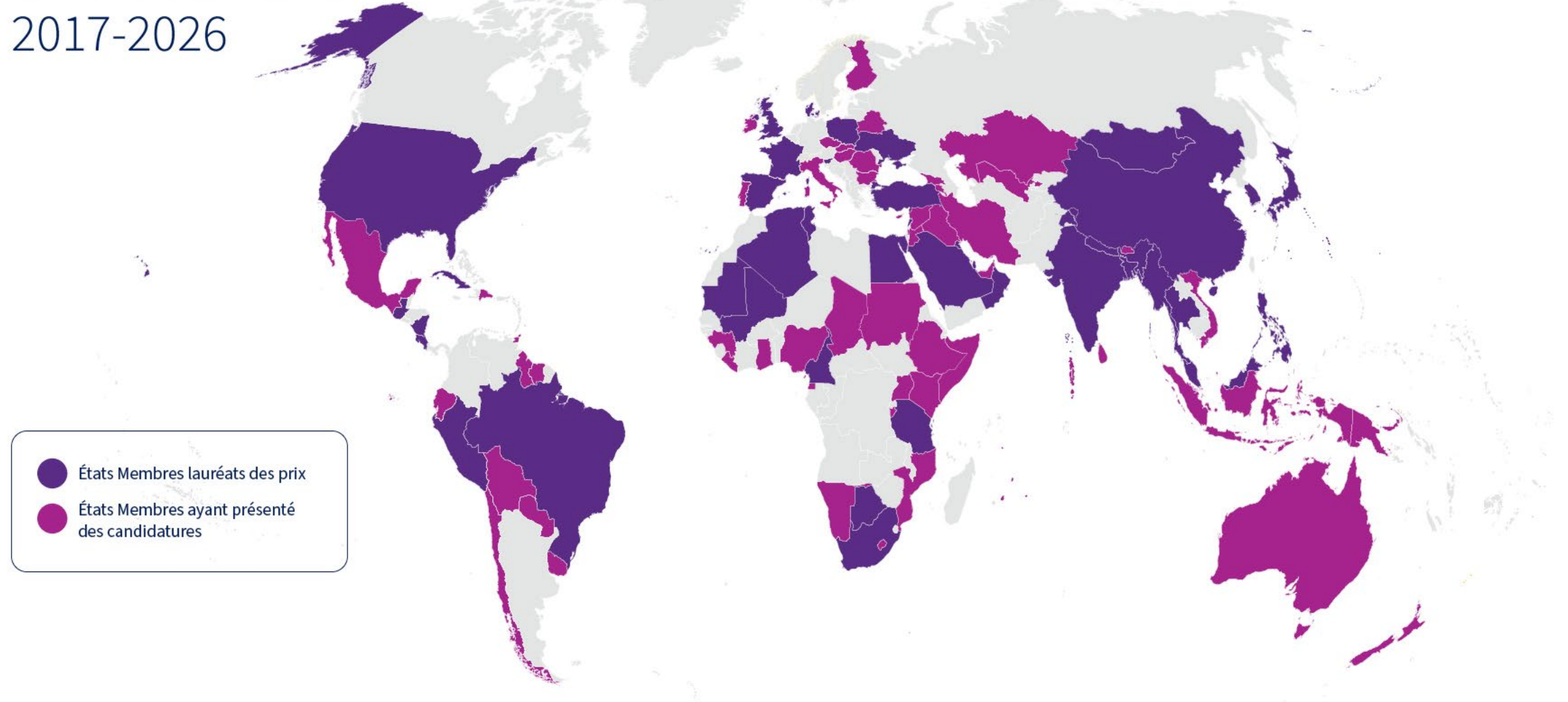
† Prix de l'État du Koweït pour la recherche dans le domaine de la promotion de la santé jusqu'en 2015.

À propos des prix et des distinctions pour la santé publique : priorités et statuts



*Décerné uniquement tous les 2 ans.

2017-2026

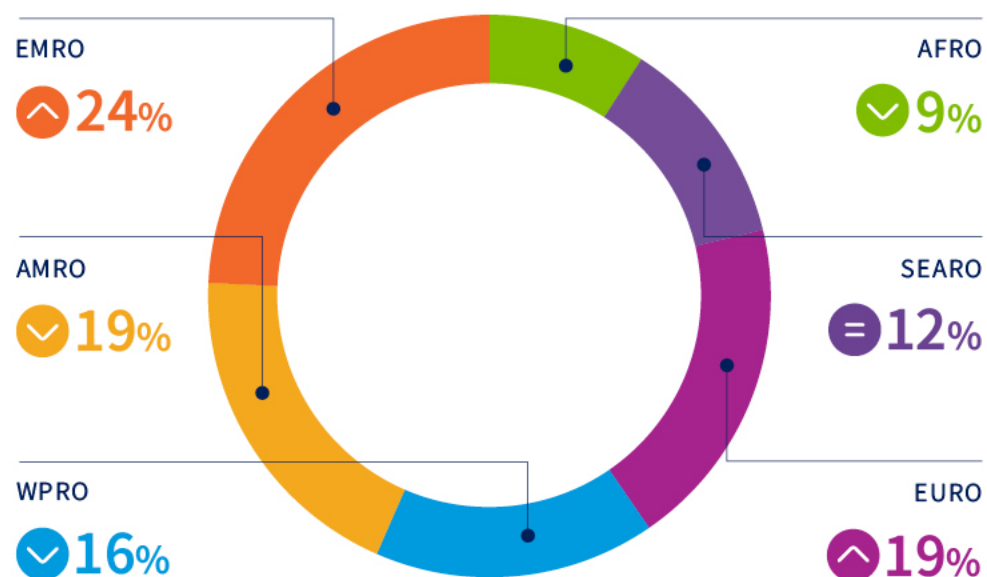


● États Membres ayant présenté des candidatures

À propos des candidatures : répartition régionale et annuelle 2017-2026



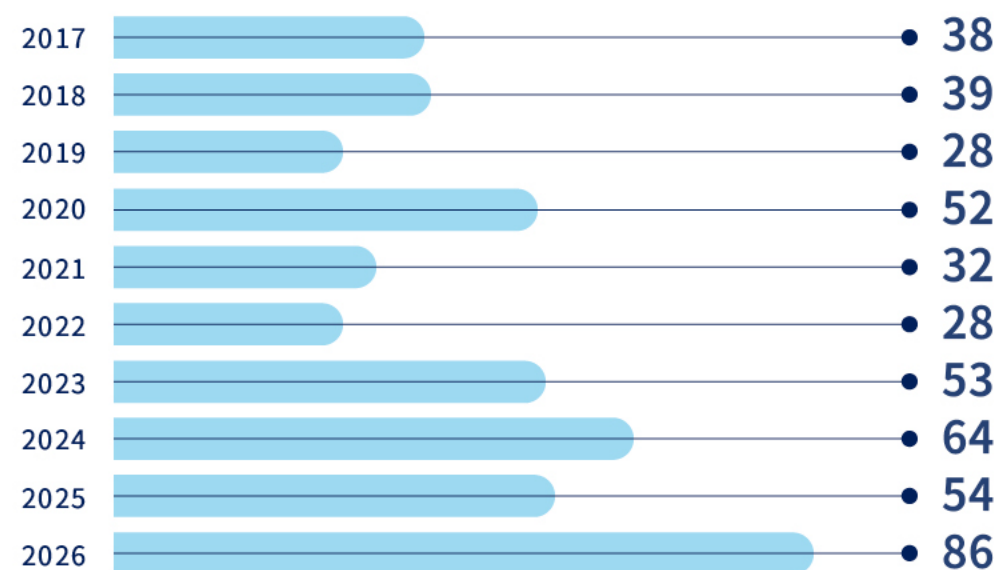
POURCENTAGE DE CANDIDATURES PAR RÉGION*



50% des États Membres de l'OMS ont présenté des candidatures à un prix depuis 2017.

Les candidatures reçues en 2026 provenaient de plus de **40** États Membres, soit deux fois plus que les années précédentes.

NOMBRE DE CANDIDATURES PAR ANNÉE*



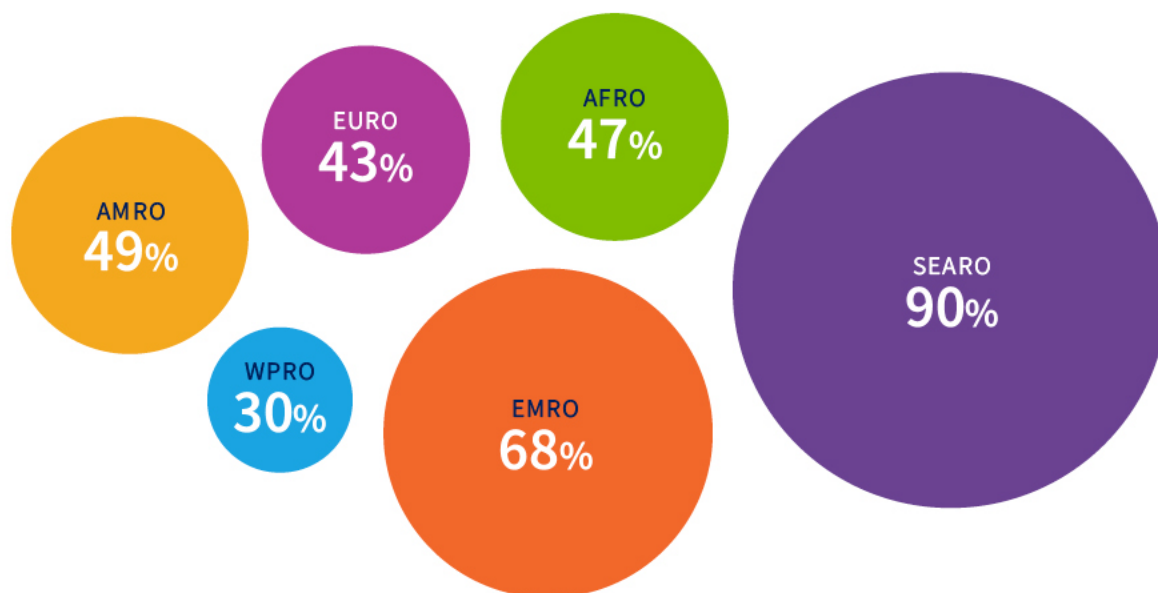
En 2026, les candidatures sont **deux fois plus** nombreuses que la moyenne des années précédentes.

*Correspond à l'ensemble des candidatures reçues chaque année. Les candidatures sont examinées afin de garantir leur conformité, et un petit nombre d'entre elles pourraient ne pas être jugées conformes.

À propos des candidatures : répartition régionale et annuelle 2017-2026



POURCENTAGE D'ÉTATS MEMBRES AYANT PRÉSENTÉ DES CANDIDATURES DANS CHAQUE RÉGION*



NOMBRE ANNUEL DE CANDIDATURES PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES



*États Membres ayant présenté des candidatures. Le reste du graphique (jusqu'à 100 %) correspond aux États Membres qui n'ont pas présenté de candidatures.

La cérémonie de remise des prix



Cérémonie de remise des prix lors de la séance plénière de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai.



Reconnaissance par le Président de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur général de l'OMS et un représentant de la Fondation. Discours des lauréats et des représentants de la Fondation.



Les lauréats reçoivent des distinctions, telles qu'un certificat, une plaque ou une statuette et/ou une somme d'argent d'un montant à confirmer par le Groupe de sélection concerné.

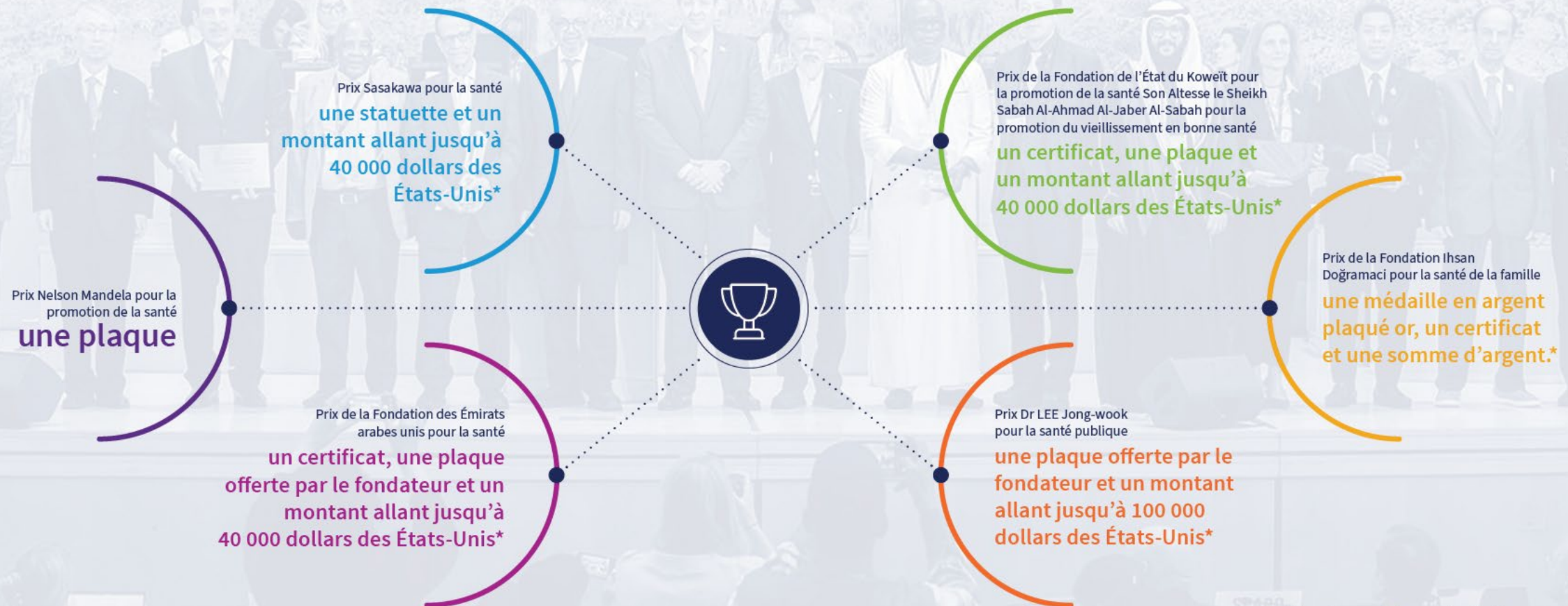


Diffusion d'un article de l'OMS sur la cérémonie et amplification de l'information par les administrations sanitaires nationales.

La cérémonie de remise des prix



Les réalisations des lauréats en matière de santé publique sont reconnues lors d'une cérémonie de remise des prix organisée dans le cadre de la séance plénière de l'Assemblée mondiale de la Santé chaque année en mai. Les lauréats reçoivent les distinctions suivantes :



* À déterminer par le Groupe de sélection concerné.

Les prix :

présentation des succès des États Membres de l'OMS



Administré par le
Directeur général de
l'OMS au nom de leurs
prestigieux fondateurs



Mettre en évidence
l'excellence scientifique
et médicale ainsi que la
diversité des approches dans
les États Membres de toutes
les Régions du monde



Récompenser
les réalisations
professionnelles tout
au long de la vie et les
initiatives pionnières
d'experts nationaux



Galvaniser les nouvelles
générations



Possibilité de prévoir
un financement
d'amorçage pour
stimuler et amplifier
leurs travaux

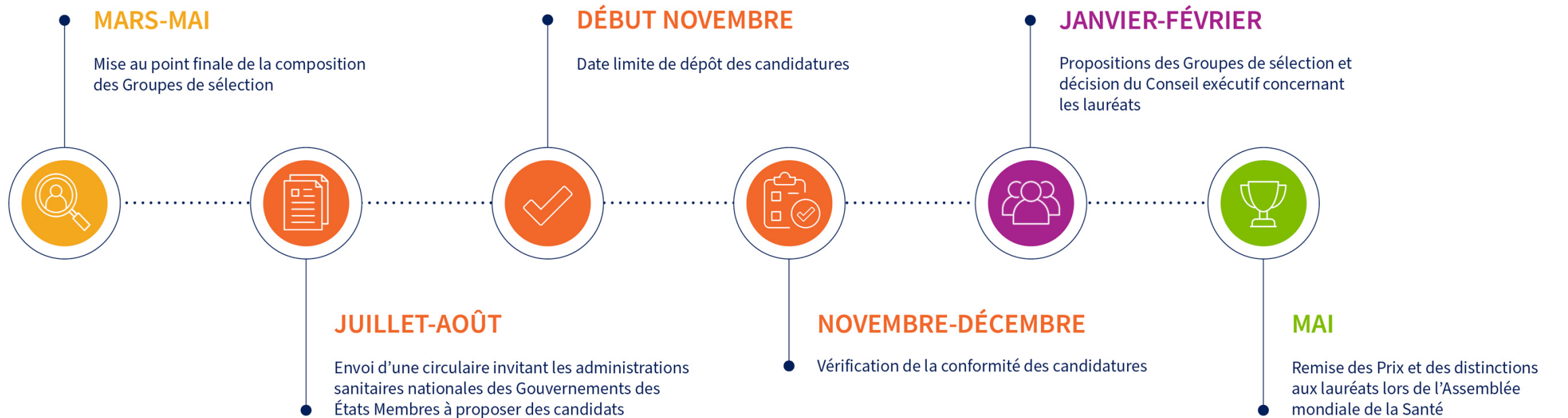


Distinguer les scientifiques
et les médecins, les
institutions et les travailleurs
communautaires, et
reconnaître la manière dont
ils parviennent à obtenir des
résultats dans le contexte
régional unique

« Ces lauréats incarnent le dévouement de toute une vie, les actions de plaidoyer sans relâche, l'engagement en faveur de l'équité et le service désintéressé rendu à l'humanité ».

- Directeur général de l'OMS, Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, mai 2019, Assemblée mondiale de la Santé.

Calendrier des prix et des distinctions administrés par le Directeur général de l'OMS



Procédure de présentation des candidats aux prix



01



Les États Membres de l'OMS soumettent les candidatures par courrier électronique à **foundationprizes@who.int** dans les délais prévus.

02



La candidature doit comprendre :

une lettre de transmission ou une note verbale ; le(s) formulaire(s) de candidature en anglais, en français ou en espagnol ; les deux documents doivent être signés et porter le cachet de l'autorité sanitaire nationale qui les soumet ; et une justification et une documentation adéquates doivent être jointes.

03



Les administrations sanitaires nationales ne peuvent présenter qu'un seul candidat par distinction.

04



Les candidatures qui n'ont pas été retenues les années précédentes peuvent être présentées à nouveau.

05



Les fonctionnaires en activité ou les anciens fonctionnaires de l'OMS ainsi que les membres en exercice du Conseil exécutif ne peuvent pas recevoir de tels prix ou distinctions.

06



Les lauréats antérieurs d'un Prix peuvent proposer le nom d'un candidat au même Prix.



Informations générales au sujet des prix

<https://apps.who.int/gb/awards/>

Questions: foundationprizes@who.int